Paris, lundi 20 février 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/06441

Modifie par l'avis n° FR/2023/00994

Pris en application :
Code des transports

Eboulement (Interdiction de s'amarrer en rive droite du sas)

PETITE SEINE
ECLUSE DE VILLIERS

Une interdiction de stationner (Amarrage interdit sur toute la longueur rive droite du Sas.) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 21/10/2022 à 14:30**
  - **Seine, canal de dérivation de Beaulieu à Villiers (écluse n°7 de Villiers-sur-Seine)**
    pk 31,875

Commentaire :
Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la présence d'éboulement dans le sas rive droite.
Il est demandé de ne pas s'amarrer sur toute la longueur rive droite du sas.
Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :
UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :
Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT

UTI Seine-Amont
2, quai de la Tournelle
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32